ÉCOLE D'INGÉNIEUR DENIS DIDEROT
Sciences
Université Paris Cité

Le directeur de l'Ecole d'Ingénieur Denis Diderot

APPEL A CANDIDATURE
POUR LA DESIGNATION DU DIRECTEUR DE L'ECOLE D'INGENIEUR DENIS DIDEROT
D'UNIVERSITE PARIS CITE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création de l'université Paris Cité et approbation de ses statuts annexes ;

Vu le règlement intérieur d'Université Paris Cité ;

Vu les statuts de l'Ecole d'Ingénieur Denis Diderot ;

ARRETE

Article 1 – Le directeur de l'Ecole d'ingénieur Denis Diderot (EIDD) est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur proposition du conseil de l'EIDD. Son mandat est de cinq ans, renouvelable une fois.

Article 2 – Le mandat du directeur actuel de l'EIDD, Monsieur Giuseppe LEO, arrivant à échéance le 31 mai 2022, et conformément à l'article 4.3 des statuts de l'EIDD, une réunion du conseil de l'EIDD en formation plénière sera convoquée le 13 mai 2022 par son président.

Au cours de celle-ci, le conseil procédera par vote à bulletin secret à la désignation du candidat qui sera proposé pour nomination au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI).

La majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents ou représentés est requise pour adopter la décision.

Article 3 – Peuvent faire acte de candidature à la fonction de directeur de l'EIDD toutes les personnes faisant partie des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'EIDD au sens des articles L. 952-1 et L. 954-3, 2°, sans condition de nationalité.

Article 4 – Les candidats se feront connaitre au plus tard le mercredi 4 mai 2022 à 17h, soit en déposant leur candidature auprès des services administratifs de l'EIDD (Bâtiment Olympe de Gouges, 2ème étage, Pièce 268- 8 place Paul Ricœur 75013 Paris), soit en transmettant leur candidature par mail à l'adresse suivante : isabelle.lambert@u-paris.fr.

Un accusé de réception ou un récépissé de dépôt sera remis à chaque candidat à cette occasion, ne préjugeant pas de la recevabilité de leur candidature.

Les candidats devront également adresser une copie de leur dossier au MESRI - direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - sous-direction stratégie et qualité des formations - département qualité et reconnaissance des diplômes (DGESIP A1-5) - 1, rue Descartes - 75231 Paris Cedex 05 - et par courrier électronique à : sylvie.courtay@enseignementsup.gouv.fr.

Article 5 – La candidature se compose d'un *curriculum vitæ*, d'une déclaration d'intention, d'une lettre de motivation et d'une profession de foi (ne pouvant excéder le format A4 *recto-verso*).

Article 6 – Une décision de recevabilité des candidatures sera adoptée par le directeur de l'EIDD et sera affichée au siège de l'université et dans les locaux de l'EIDD au plus tard le vendredi 6 mai 2022.

Article 7 – Le présent appel à candidature sera diffusé par voie d'affichage au siège de l'université, ainsi que sur les sites de l'EIDD, et sur les sites internet de l'université et de l'EIDD.

Fait à Paris, le 20/04/2022

Le Directeur de l'Ecole d'Ingénieur Denis Diderot

Giuseppe LEO